

**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

7 novembre 2013
Français
Original: anglais

Réunion de 2013

Genève, 9-13 décembre 2013

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Progrès accomplis sur la voie de l'universalisation de la Convention

Rapport sur les activités en matière d'universalisation

Document soumis par le Président

Résumé

La septième Conférence d'examen a décidé de demander au Président de la Réunion des États parties d'établir un rapport annuel sur les activités en matière d'universalisation (BWC/CONF.VII/7, part. III, par. 29). Le Président de la Réunion des États parties a donc établi le présent document qui expose dans les grandes lignes les résultats obtenus jusqu'ici grâce aux activités de promotion de l'universalisation de la Convention menées en 2013 par le Président, les Vice-Présidents et l'Unité d'appui à l'application. Il comporte également les informations émanant des États parties et des organisations, qui ont été communiquées au Président ou à l'Unité d'appui à l'application. La Convention compte actuellement 170 États parties (dont la liste figure à l'annexe), 10 signataires et 16 États qui n'ont ni signé ni ratifié cet instrument. Au total, 26 États ne sont pas parties à la Convention.

GE.13-64211 (F) 291113 031213



* 1 3 6 4 2 1 1 *

Merci de recycler



I. Introduction

1. Depuis le dernier rapport sur les activités en matière d'universalisation (BWC/MSP/2012/3 et Add.1), quatre États ont adhéré à la Convention: le Cameroun, le 18 janvier 2013; Nauru, le 5 mars 2013; le Guyana, le 26 mars 2013; et le Malawi, le 2 avril 2013, ce qui porte le nombre total d'États parties à 170 (voir annexe). Dix autres États ont signé la Convention sans la ratifier, et 16 autres États ne l'ont ni signée ni ratifiée. Le présent rapport indique ce que l'on sait de ces 26 États.

II. Activités de promotion de l'universalisation

2. Depuis la Réunion des États parties de 2012, les activités de promotion de l'universalisation ci-après ont été entreprises et notifiées au Président ou à l'Unité d'appui à l'application:

a) Durant la présidence hongroise de la Convention en 2013, le Ministre hongrois des affaires étrangères a saisi l'occasion offerte par les différentes réunions pour remettre à ses homologues de l'Angola, du Myanmar, de la Namibie, de la Somalie et du Soudan du Sud des lettres dans lesquelles il les engageait vivement à adhérer à la Convention;

b) Le 20 mars 2013, le Président a organisé une réunion informelle d'information et de discussion sur la Convention, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, avec des représentants des Gouvernements dépositaires: États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les représentants de l'Érythrée, d'Israël, du Malawi, du Myanmar, de la République-Unie de Tanzanie et du Soudan du Sud ont assisté à la réunion;

c) Les 22 et 23 avril 2013, un membre de l'Unité d'appui à l'application de la Convention a participé à l'atelier sur l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques, qui se tenait à Luanda (Angola). Accueilli par le Ministère angolais des affaires étrangères, cet atelier était le fruit de la collaboration entre le Royaume-Uni, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le VERTIC et l'Unité d'appui à l'application, et visait à organiser une réunion d'information consacrée à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques, l'Angola étant l'un des rares pays à n'avoir adhéré à aucun des deux instruments. Le Ministre angolais des affaires étrangères a prononcé l'ouverture de l'atelier, auquel ont pris part des responsables de différents organismes publics angolais;

d) Le 25 avril 2013, l'Australie a organisé une réunion spéciale entre l'Unité d'appui à l'application et un représentant des Gouvernements dépositaires et le Procureur général et Procureur de la Couronne des Tuvalu, qui se trouvait à Genève pour d'autres raisons;

e) Le 24 juin 2013, le Président a assisté à une réunion de l'Union africaine à Genève, au cours de laquelle il a présenté aux délégations les questions ayant trait à la Convention sur les armes biologiques, notamment l'universalisation de la Convention en Afrique;

f) Faisant suite à une demande du Myanmar, l'Unité d'appui à l'application a, avec le concours du VERTIC, offert son appui pour l'organisation d'un atelier de sensibilisation à la Convention, devant se tenir à Nay Pyi Taw, à une date restant à déterminer;

g) Trois représentants du Myanmar ont bénéficié d'un parrainage pour assister aux Réunions d'experts d'août 2013, grâce au programme de parrainage au titre de la Convention sur les armes biologiques, et avec le soutien complémentaire du Royaume-Uni et de l'Allemagne;

h) Un représentant du Népal a bénéficié d'un parrainage pour assister à la Réunion d'experts d'août 2013, via l'Action commune de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques;

i) Deux représentants du Myanmar et deux représentants du Népal ont été parrainés par l'Action commune de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques afin qu'ils participent à l'atelier régional sur l'application nationale de la Convention sur les armes biologiques organisé à l'intention des pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, par le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU dans le cadre de l'Action commune de l'Union européenne, et accueilli par le Gouvernement malaisien, les 3 et 4 septembre 2013;

j) Le Népal a bénéficié d'un des sept programmes d'assistance renforcée qui font partie de l'Action commune de l'Union européenne en faveur de la Convention. Le lancement du processus de ratification de la Convention est inscrit dans le programme. Les premiers travaux préparatoires ont été engagés, avec le concours du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, et il est envisagé d'organiser un premier atelier fin janvier 2014;

k) Haïti a été invité à l'atelier régional sur l'application nationale de la Convention sur les armes biologiques organisé les 13 et 14 novembre 2013 à l'intention des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, à l'initiative du Bureau des affaires de désarmement, dans le cadre de l'Action de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques, et accueilli par le Gouvernement mexicain;

l) Le 24 octobre 2013, en marge de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, le Président a organisé une séance d'information et de discussion informelle sur la Convention, en concertation avec l'un des Vice-Présidents et des représentants des Gouvernements dépositaires. L'Angola, l'Égypte, Israël et la République-Unie de Tanzanie y ont participé;

m) Tout au long de l'année, le Président a tenu un certain nombre de réunions bilatérales à Genève et à New York, avec des représentants d'États non parties à la Convention;

n) L'Unité d'appui à l'application a entretenu des contacts réguliers avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) afin de se concerter dans les efforts menés en matière d'universalisation;

o) Tout au long de l'année, l'Unité d'appui à l'application est demeurée en contact, à intervalles réguliers, avec les États non parties et les États signataires qui avaient fait part de leur intérêt pour la Convention, avaient sollicité de l'aide pour y adhérer, ou avaient demandé des informations complémentaires.

3. À ce jour, trois États parties ont déclaré avoir pris des mesures à l'échelle bilatérale pour promouvoir l'universalisation de la Convention en 2013, à savoir: l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. On trouvera des précisions à ce sujet dans les paragraphes correspondants des sections IV et V ci-après.

III. Point sur la situation actuelle

4. Les activités menées tout au long de l'année ont permis de recueillir des informations supplémentaires concernant les progrès réalisés sur la voie de l'universalisation de la Convention. Le présent rapport renferme les données obtenues dans le cadre des activités susmentionnées, ou extraites des communications émanant des États parties, des États non parties et des États signataires, et des organisations et entités intéressées, telles que le Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC).

5. Dans les tableaux ci-après, les États non parties sont classés par région géographique et en fonction de leur état d'avancement sur la voie de la ratification ou de l'adhésion.

Tableau 1

États non parties et États signataires, présentés par région géographique

Région géographique	États non parties à la Convention et États signataires de la Convention	Total
Asie et Pacifique	Israël, Kiribati, Micronésie, Myanmar*, Népal*, Nioué, République arabe syrienne*, Samoa, Tuvalu	9
Amérique latine et Caraïbes	Haïti*	1
Afrique	Angola, Comores, Côte d'Ivoire*, Djibouti, Égypte*, Érythrée, Guinée, Libéria*, Mauritanie, Namibie, République centrafricaine*, République-Unie de Tanzanie*, Somalie*, Soudan du Sud, Tchad	15
Europe	Andorre	1

* Signataire (n'a pas ratifié la Convention).

Tableau 2

États non parties et États signataires, classés en fonction de leur état d'avancement sur la voie de l'adhésion ou de la ratification

État d'avancement	États non parties à la Convention et États signataires de la Convention	Total
Processus d'adhésion ou de ratification bien avancé	Comores	1
Processus d'adhésion ou de ratification engagé	Andorre, Angola, Djibouti, Guinée, Haïti*, Myanmar*, Namibie, Népal*, République-Unie de Tanzanie*	9
En attente d'informations complémentaires ou d'assistance, autres priorités, etc.	Côte d'Ivoire*, Érythrée, Libéria*, Mauritanie, République centrafricaine*, Samoa, Somalie*, Soudan du Sud, Tchad, Tuvalu	10
Aucune mesure envisagée dans un proche avenir	Égypte*, Israël, République arabe syrienne*	3
Aucune information ou observation reçue	Kiribati, Micronésie, Nioué	3

* Signataire (n'a pas ratifié la Convention).

IV. Signataires

République centrafricaine

6. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis 2011.

Côte d'Ivoire

7. Après que la Côte d'Ivoire a déclaré, au cours de la septième Conférence d'examen, son intérêt à devenir partie à la Convention, le VERTIC lui a fourni en janvier 2012 un modèle d'instrument de ratification, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention sur les armes biologiques et une étude de la législation de la Côte d'Ivoire en rapport avec la Convention sur les armes biologiques, et lui a offert une assistance sur le plan législatif en vue de la ratification de la Convention et de l'élaboration de la législation nationale servant à appliquer la Convention. En octobre 2012, la Côte d'Ivoire a pris part à une manifestation visant à promouvoir l'universalisation de la Convention, organisée à New York par le Vice-Président. Le 16 mars 2013, l'Unité d'appui à l'application de la Convention a reçu un courrier électronique émanant d'un responsable d'un «département» non identifié, dans lequel l'auteur du message demandait des informations complémentaires pour aider la Côte d'Ivoire dans la procédure de ratification, et s'enquerrait des possibilités d'obtenir de l'aide pour assister à la Réunion des États parties.

Égypte

8. Le 24 octobre 2013, l'Égypte a pris part à une réunion d'information et de discussion informelle sur la Convention sur les armes biologiques, organisée au Siège de l'ONU, à New York, par le Président de la Convention pour l'année, avec le concours du Vice-Président, ainsi que de représentants des Gouvernements dépositaires de la Convention. L'Égypte a présenté son initiative à l'appui d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et a fait part de son intérêt pour l'étude du rôle éventuel de la Convention dans ce processus.

Haïti

9. Aucune information n'a été reçue depuis 2011, date à laquelle des responsables haïtiens avaient signalé que, par suite du tremblement de terre dramatique survenu en janvier 2010, le processus de ratification avait été retardé et que le Gouvernement haïtien était désormais disposé à reprendre le processus là où il avait été interrompu. Haïti a été invité à l'atelier régional sur l'application nationale de la Convention sur les armes biologiques organisé à l'intention des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, devant se tenir à Mexico, les 13 et 14 novembre.

Libéria

10. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis 2012.

Myanmar

11. Le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni a soulevé la question de la ratification de la Convention par le Myanmar auprès du Ministre des affaires étrangères du Myanmar, en février 2013. Le 20 mars 2013, le Myanmar a pris part à une manifestation visant à promouvoir l'universalisation de la Convention, organisée à New York par le Président. Trois représentants du Myanmar se sont rendus de leur capitale à la Réunion d'experts tenue en août 2013. Le Directeur général du Ministère des affaires étrangères du Myanmar a déclaré, au cours de cette Réunion d'experts, que «Depuis la formation du nouveau gouvernement, trente mois plus tôt, [le Myanmar] a entrepris avec succès un grand

nombre de réformes clefs en un laps de temps très court ... Le Myanmar envisage, parallèlement, de revoir ses lois nationales qui ne sont pas conformes aux normes et pratiques internationales. Il prend aussi des mesures progressives en vue de renforcer sa position eu égard à la Convention sur les armes biologiques, qu'il a signée le 10 avril 1972.». Le Myanmar a pris part à l'atelier régional sur l'application nationale de la Convention sur les armes biologiques organisé à l'intention des pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, à Kuala Lumpur, les 3 et 4 septembre. Des représentants du Myanmar ont fait part de l'intérêt du pays pour l'adhésion à la Convention sur les armes biologiques, ainsi qu'à d'autres instruments internationaux. Le Myanmar discute actuellement avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention et le VERTIC de l'organisation en 2014 d'un atelier de sensibilisation à la Convention sur les armes biologiques, pour les parties prenantes nationales du Myanmar.

Népal

12. Un représentant du Népal, parrainé dans le cadre de l'Action commune de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques, s'est rendu de sa capitale à la Réunion d'experts tenue en août 2013, à Genève. Le Népal a participé à l'atelier régional sur l'application nationale de la Convention sur les armes biologiques organisé à l'intention des pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, à Kuala Lumpur, les 3 et 4 septembre. Le Népal a bénéficié d'un des sept programmes d'assistance renforcée qui font partie de l'Action commune de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques. Le lancement du processus de ratification de la Convention est inscrit dans le programme. Les premiers travaux préparatoires ont été engagés, avec le concours du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, et il est envisagé d'organiser un premier atelier fin janvier 2014.

Somalie

13. Aucune information n'a été reçue depuis 2008.

République arabe syrienne

14. La République arabe syrienne a toujours rattaché la ratification de la Convention à d'autres considérations de sécurité régionale. L'accession de la République arabe syrienne à la Convention sur les armes chimiques pourrait avoir ouvert le champ à la Convention sur les armes biologiques, mais la situation actuelle dans le pays pose des obstacles évidents à la poursuite du processus.

République-Unie de Tanzanie

15. En février 2010, des représentants de la République-Unie de Tanzanie ont informé l'Unité d'appui à l'application que le Ministre des affaires étrangères avait remis au Cabinet le dossier d'adhésion à la Convention, qui devait être soumis au Parlement. Ils ont ajouté que 2010 étant une année électorale, ils craignaient un ralentissement du processus. Le 20 mars 2013, la République-Unie de Tanzanie a pris part à une manifestation visant à promouvoir l'universalisation de la Convention, organisée à New York par le Président, ainsi qu'à la manifestation se tenant au titre du suivi, le 24 octobre 2013, mais elle n'a fourni aucune information complémentaire.

V. États n'ayant ni signé ni ratifié la Convention

Andorre

16. En 2010, le Gouvernement andorran a contacté l'Unité d'appui à l'application pour obtenir des conseils en vue de l'établissement d'un instrument d'adhésion. En 2011, l'Andorre a bénéficié de l'assistance de l'ambassade du Royaume-Uni sur les questions d'accession. En janvier 2013, l'Ambassadeur du Royaume-Uni en Espagne (avec accréditation en Andorre) a soulevé la question. Le Ministre andorran des affaires étrangères a répondu que la Convention sur les armes biologiques était en passe d'être présentée pour approbation, et qu'il avait bon espoir que l'Andorre la ratifie avant l'été 2013.

Angola

17. En février 2012, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni a rencontré son homologue angolais, lequel a promis que l'Angola accéderait à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques, précisant que le retard pris était exclusivement dû à des problèmes de capacités administratives. Du 22 au 24 avril 2013, l'Unité d'appui à l'application a pris part, à Luanda, à un atelier sur l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques, au cours duquel elle a fait un exposé devant des responsables angolais. L'ouverture de l'atelier a été prononcée par le Ministre angolais des affaires étrangères en personne, qui a dit que son Gouvernement envisageait favorablement d'accéder aux deux instruments. Le 24 octobre 2013, l'Angola a participé à une séance d'information et de discussion informelle sur la Convention, organisée à New York par le Président.

Tchad

18. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis 2012.

Comores

19. Selon les informations communiquées en octobre 2007, un projet d'instrument d'accession était en attente de signature par le Président des Comores. En février 2013, l'Ambassadeur du Royaume-Uni à Maurice (avec accréditation aux Comores) a soulevé la question de l'accession auprès du Ministre des affaires étrangères des Comores.

Djibouti

20. Les États-Unis d'Amérique ont indiqué avoir effectué des démarches auprès de Djibouti en 2013.

Érythrée

21. Le 20 mars 2013, l'Érythrée a pris part à une manifestation organisée à New York, par le Président, visant à promouvoir l'universalisation de la Convention. Le représentant de l'Érythrée a déclaré que l'adhésion à la Convention sur les armes biologiques était une priorité, même si l'Érythrée avait besoin de temps pour progresser davantage dans le processus.

Guinée

22. Les Pays-Bas ont indiqué que le Ministre néerlandais des affaires étrangères avait reçu une note verbale datée du 18 juillet 2011, que lui adressait le Ministre guinéen des affaires étrangères, dans laquelle la Guinée faisait part de son intention d'adhérer à la Convention sur les armes biologiques par la voie du document susmentionné. Toutefois,

la note verbale n'était pas recevable par les dépositaires comme instrument d'adhésion. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis 2011. En octobre 2012, la Guinée a pris part à une manifestation organisée à New York par le Vice-Président, visant à promouvoir l'universalisation de la Convention.

Israël

23. Le 20 mars 2013, Israël a pris part à une manifestation visant à promouvoir l'universalisation de la Convention, organisée à New York par le Président. En avril 2013, le Président a rencontré l'Ambassadeur d'Israël à Genève, et a discuté avec lui des intentions d'Israël en ce qui concerne la Convention. L'Ambassadeur a expliqué, de façon informelle, les raisons pour lesquelles il était peu probable qu'Israël accède à l'instrument dans un proche avenir. Le 24 octobre 2013, Israël a pris part à une réunion d'information et de discussion informelle sur la Convention qui se tenait au Siège de l'ONU, à New York, à l'initiative du Président de la Convention pour l'année, avec le concours du Vice-Président et des représentants des gouvernements dépositaires.

Kiribati

24. Aucune information complémentaire n'a été communiquée depuis 2011.

Mauritanie

25. En février 2012, le VERTIC a réalisé une étude de la législation nationale se rapportant à la Convention et a constitué un dossier contenant un modèle d'instrument d'accession, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention et une lettre détaillant l'offre d'assistance du VERTIC sur le plan législatif en vue de l'accession à la Convention et de l'élaboration de la législation nationale servant à appliquer la Convention. Le VERTIC a adressé, en septembre 2012, des spécimens de documents d'accession à un chargé de liaison à l'Agence nationale de protection contre les radiations. En septembre 2012 également, un membre de l'Unité d'appui à l'application a rencontré un représentant de la Mauritanie lors de la première table ronde des Centres d'excellence sur les matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN) de la région de l'Afrique du Nord et du Sahel, organisée à Alger, et a renseigné son interlocuteur sur la Convention sur les armes biologiques. Par une lettre datée du 4 décembre 2012, le Président de la Convention pour 2012 a été informé que le Ministre mauritanien des affaires étrangères et de la coopération avait annoncé que son gouvernement, conscient de l'importance de la Convention, comptait engager le processus d'accession aussi tôt que possible.

Micronésie (États fédérés de)

26. Aucune information n'a été communiquée depuis 2009.

Namibie

27. La Namibie a indiqué en 2007 qu'elle avait engagé le processus d'adhésion. Un représentant de la Namibie a été parrainé, via le Programme de parrainage adopté par la septième Conférence d'examen, pour assister à la Réunion d'experts de 2012. En février 2013, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique et l'Allemagne ont entrepris des démarches auprès du Ministre namibien des affaires étrangères au sujet de la Convention sur les armes biologiques.

Nioué

28. Aucune information complémentaire n'a été communiquée depuis 2012.

Samoa

29. Aucune information complémentaire n'a été communiquée depuis 2012.

Soudan du Sud

30. Depuis qu'il a acquis son indépendance et a rejoint l'Organisation des Nations Unies en 2011, le Soudan du Sud n'a pas encore fait part de ses intentions quant à la succession ou à l'accession à la Convention. Le Soudan, dont le Soudan du Sud faisait partie jusque-là, est partie à la Convention. Le 20 mars 2013, le Soudan du Sud a participé à une manifestation visant à promouvoir l'universalisation de la Convention, tenue à New York, à l'initiative du Président. Le représentant de la délégation a sollicité l'aide des dépositaires pour faire pression sur les autorités de son pays.

Les Tuvalu

31. L'Unité d'appui à l'application et un représentant des dépositaires ont rencontré le Procureur général et Procureur de la Couronne le 25 avril 2013, à Genève, et lui ont exposé dans les grandes lignes la Convention et les étapes du processus d'adhésion à l'instrument. Le Procureur général a estimé qu'il ne devrait pas y avoir d'obstacles à ce que les Tuvalu adhèrent à la Convention, et il a entrepris d'étudier les documents qui lui avaient été remis.

Annexe

Liste des États parties à la Convention

Au 1^{er} novembre 2013

Afghanistan	Équateur
Afrique du Sud	Espagne
Albanie	Estonie
Algérie	États-Unis d'Amérique
Allemagne	Éthiopie
Antigua-et-Barbuda	ex-République yougoslave de Macédoine
Arabie saoudite	Fédération de Russie
Argentine	Fidji
Arménie	Finlande
Australie	France
Autriche	Gabon
Azerbaïdjan	Gambie
Bahamas	Géorgie
Bahreïn	Ghana
Bangladesh	Grèce
Barbade	Grenade
Bélarus	Guatemala
Belgique	Guinée-Bissau
Belize	Guinée équatoriale
Bénin	Guyana
Bhoutan	Honduras
Bolivie (État plurinational de)	Hongrie
Bosnie-Herzégovine	Îles Cook
Botswana	Îles Marshall
Brésil	Îles Salomon
Brunéi Darussalam	Inde
Bulgarie	Indonésie
Burkina Faso	Iran (République islamique d')
Burundi	Iraq
Cambodge	Irlande
Cameroun	Islande
Canada	Italie
Cap-Vert	Jamaïque
Chili	Japon
Chine	Jordanie
Chypre	Kazakhstan
Colombie	Kenya
Congo	Kirghizistan
Costa Rica	Koweït
Croatie	Lesotho
Cuba	Lettonie
Danemark	Liban
Dominique	Libye
El Salvador	Liechtenstein
Émirats arabes unis	

Lituanie	République tchèque
Luxembourg	Roumanie
Madagascar	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Malaisie	Rwanda
Malawi	Sainte-Lucie
Maldives	Saint-Kitts-et-Nevis
Mali	Saint-Marin
Malte	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Maroc	Saint-Siège
Maurice	Sao Tomé-et-Principe
Mexique	Sénégal
Monaco	Serbie
Mongolie	Seychelles
Monténégro	Sierra Leone
Mozambique	Singapour
Nauru	Slovaquie
Nicaragua	Slovénie
Niger	Soudan
Nigéria	Sri Lanka
Norvège	Suède
Nouvelle-Zélande	Suisse
Oman	Suriname
Ouganda	Swaziland
Ouzbékistan	Tadjikistan
Pakistan	Thaïlande
Palaos	Timor-Leste
Panama	Togo
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Tonga
Paraguay	Trinité-et-Tobago
Pays-Bas	Tunisie
Pérou	Turquie
Philippines	Turkménistan
Pologne	Ukraine
Portugal	Uruguay
Qatar	Vanuatu
République de Corée	Venezuela (République bolivarienne du)
République démocratique du Congo	Viet Nam
République démocratique populaire lao	Yémen
République de Moldova	Zambie
République dominicaine	Zimbabwe
République populaire démocratique de Corée	

Liste des États signataires de la Convention

Au 1^{er} novembre 2013

Côte d'Ivoire
Égypte
Haïti
Libéria
Myanmar
Népal
République arabe syrienne
République centrafricaine
République-Unie de Tanzanie
Somalie
